

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 20 juin 2014

Membres présents : Mr Philippe PETIT, Mr Vincent CROUZIER, Mr Jean-Emmanuel ROLLIN, Mme Marielle SAVROT, Mr Jacques LOURY, Mme Séverine BIONDI, Mr Jean-Marie GARDIEN, Mme Marie-José TROUSSEL, Mme Valérie RENOT, Mme Julie VERNOCHE, Mr Michel D'ELIA, Mr Étienne BONIN, Mr Didier SIMONNET, Mr Ludovic GRAINCOURT

Membre absent : Mme Émilie COLAS

Secrétaire de séance désignée : Mme Valérie RENOT

1) Spectacle de Noël

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de faire intervenir la Compagnie Bidouille et Coquillette, duo de clowns musicaux, dont la prestation s'élève à hauteur de 980 €.
- Fixe la date du spectacle au **samedi 20 décembre 2014**.

2) Bon d'achat d'examen et tarifs des extérieurs pour le 14 juillet 2014

Comme chaque année Mr le Maire souhaite que la commune récompense les jeunes étudiants qui ont obtenu leur diplôme de fin d'études pour l'année 2013/2014.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de récompenser les personnes par des bons d'achats :

BEPC	: 15 €
CAP OU BEP	: 20 €
BAC	: 25 €
Examen supérieur	: 30 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de fixer le prix du **repas du 14 juillet 2014** :
 - Gratuits pour les habitants de la commune de Collonges les Premières.
 - Enfants extérieurs de la commune de moins de 12 ans : 9 €
 - Adultes et extérieurs à la commune de plus de 12 ans : 18 €

3) Autorisation d'ouverture des Marchés

Mr le maire nous informe de la réception des devis concernant les travaux suivants :

- Rampe d'accès à l'école primaire pour les personnes à mobilité réduite et réfection de la cour d'école
- Réfection des trottoirs de l'impasse du Clos

Les coûts de ces travaux sont supérieurs à 20 000 € Il faut donc passer par la procédure des marchés publics.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire de Collonges les Premières à procéder à l'ouverture des marchés pour ces différents chantiers.

4) ONF : destination des coupes 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte la destination de la coupe non réglée C25 partie de la forêt communale inscrite à l'État d'assiette de l'exercice 2015.

Nomination des garants pour l'exploitation de la partie délivrée des coupes. L'exploitation de ces parties sera effectuée par les affouagistes après partage, sous la responsabilité de trois garants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Nomme les 3 garants pour l'exploitation de la partie délivrée des coupes :
Mr LOURY Jacques, Mr SIMONNET Didier, Mr PETIT Philippe.

5) Retrait délibération pour la convention de la SAUR

La délibération prise par la commune lors du précédent conseil municipal de signature d'une convention avec la SAUR pour le contrôle de l'assainissement non collectif en cas de vente ou nouvelle construction a été refusée par la préfecture. Cette convention est de la seule compétence du SIPIT et non de la commune. Il est donc nécessaire de procéder au retrait de cette délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de retirer cette précédente délibération.

6) Convention avec la Préfecture pour les Actes

Mr le Maire nous informe de la possibilité de passer une convention avec la Préfecture de la Côte d'Or, pour la télé transmission électronique de l'ensemble des actes soumis au contrôle de légalité, en utilisant la signature électronique. Cela permettra de simplifier la procédure de transmission sans devoir passer par le système papier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte de passer cette convention avec la Préfecture de la Côte d'Or.

7) Autorisation d'étude Projet du Complexe mairie/école

En 2012, le précédent Conseil Municipal avait étudié le projet de rénovation du complexe mairie et école. Ce projet prévoit la transformation de l'appartement situé à l'étage du bâtiment de la mairie en bibliothèque et la mise en place d'une salle informatique multimédia dans la partie étage du bâtiment de l'école primaire. Pour l'accès aux personnes à mobilité réduite, un ascenseur est prévu. Une coursive au dessus du préau permettra également de passer de l'étage d'un bâtiment à l'autre. A cet effet, un cabinet d'architecte a préparé des plans et des estimations de coûts ont été établies.

Le montant total estimé en janvier 2013 s'élève environ à 346 840 € HT, concernant uniquement la rénovation des bâtiments.

Afin de préparer les dossiers de demande de subventions, il est nécessaire d'obtenir des nouveaux devis plus précis par corps de métier. Dans ce but, il convient de missionner un cabinet d'architecte pour dans un premier temps affiner l'étude du projet et refaire des devis. Ce cabinet devra dans un deuxième temps être Maître d'Oeuvre du projet, gérer les marchés de mise en concurrence entre les différents artisans ou entreprises et coordonner les travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise le Maire de Collonges les Premières à ouvrir un marché pour le choix d'un cabinet d'architecte pouvant prendre en charge toutes ces missions (études, devis et maîtrise d'oeuvre) suivant un cahier des charges que la commune publiera.

8) Villéo : garantie d'emprunt

La société Villéo contacte la commune de Collonges les Premières dans le cadre de la construction des logements sociaux prévus dans le lotissement « Le petit Saucy ». Elle sollicite la commune de Collonges les Premières pour qu'elle se porte caution pour 25 % du coût et pour l'exonération de la taxe d'aménagement.

Pour rappel, la société Villéo est une société privée qui a saisi le Tribunal administratif à l'encontre de la commune par rapport au permis de lotir et d'aménagement de la voirie entre les co-lotisseurs.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Refuse de se porter caution et l'exonération de la taxe d'équipement.

9) Divers

* Départ de Mme ROLLIN Isabelle, qui ne peut plus assurer la bibliothèque à partir de septembre 2014, dû à ses fonctions professionnelles. Deux personnes du village dont une documentaliste se sont porté volontaires pour aider à la gestion de la bibliothèque.

* La Commune a reçu les remerciements pour ses subventions des associations suivantes : Amicale de Collonges, Secours populaire.

SMICTOM

Renouvellement du marché pour l'exploitation des déchetteries divisé en 3 lots :

Lot 1 : accueil des usagers en déchetterie

Lot 2 : collecte et traitement des produits non dangereux

Lot 3 : collecte et traitement des produits dangereux

Dans le cadre du lot 1, il est prévu l'utilisation d'un badge pour accès aux déchetteries en lieu et place de la vignette.

Le nouveau marché entrera en vigueur en septembre 2014.

Extra-scolaire

La compétence extra-scolaire sera transférée à la communauté de communes en septembre 2014. La nouvelle tarification pour une journée complète avec repas sera facturée 10 € à 14 € aux familles en fonction des ressources ce qui représente une augmentation d'environ 6 € la journée pour les habitants. Le conseil municipal va étudier comment aider financièrement les familles.

FIN DU COMPTE RENDU DE SEANCE